

<http://validation.pressindex.com/PigeWeb/2007/10/27/47000/46468/HTML/1955407975.htm>

Edition : Haute-Vienne

REF: ed207200710270613011-PCEN-00140570 - 27/10/2007

Au service des collectivités locales

Le cabinet d'avocats Eurojuris France de Limoges (cabinet Dauriac Pauliat-Defaye Boucher à Limoges*) vient de recruter, dans le cadre de sa politique de développement et de formation, Pierre-Antoine Martin, doctorant de l'Université Montesquieu Bordeaux IV. Ce jeune juriste a signé, avec le cabinet d'avocats limougeaud, un contrat CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche en entreprise). « Ce contrat, explique Maître Philippe Pauliat-Defaye, consiste à assurer le financement du travail de préparation d'une thèse de Doctorat dans une perspective de recherche et développement. Pierre-Antoine Martin travaille, au sein du cabinet, sur sa thèse qui a pour sujet la sécurisation des autorisations d'urbanismes, c'est-à-dire des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols. SÉCURISER LES DÉCISIONS DES COLLECTIVITÉS Ce travail répond à une problématique : comment sécuriser au mieux les décisions des collectivités territoriales en matière de droit des sols. « Cette problématique, souligne Pierre-Antoine Martin, c'est le serpent de mer du droit de l'urbanisme, qui est souvent qualifié de droit complexe, fait pour des spécialistes. Depuis 1976, ce droit est constitué de couches successives, de modifications. Il est devenu illisible pour les praticiens comme pour les usagers. Il y a aujourd'hui une volonté de l'améliorer, de le clarifier, de le simplifier ». Du concret. Le travail de Pierre-Antoine Martin est concret et directement utilisable. Il va permettre aux collectivités d'y voir un peu plus clair en matière d'occupation ou d'utilisation des sols du sol. « C'est un contentieux qui se développe, confie Maître Philippe Pauliat-Defaye. Notre souci, c'est qu'il est souvent accaparé par des entreprises qui ne sont pas régionales. Notre cabinet veut pouvoir offrir un service en ce domaine de haute qualité, ici à en Limousin ». Un cabinet généraliste. Pour le reste, le cabinet, qui emploie 11 personnes dont 5 avocats, reste attaché à son activité traditionnelle : conseils, rédaction d'actes, contentieux, défenses dans tous les domaines du droit Le cabinet Eurojuris France de Limoges a été l'un des premiers à obtenir la certification ISO. Il est membre fondateur du réseau européen d'avocats Eurojuris qui fête cette année son 20e anniversaire. Il constitue un réseau européen de cabinets d'avocats indépendants dont les membres s'engagent sur une charte éthique et de garantie de compétence, ainsi qu'à des obligations de formation permanente. Maître Eric Dauriac, l'un des animateurs du cabinet, est le président national d'Eurojuris France. (*) Cabinet Eurojuris France (SCP Dauriac, Pauliat-Defaye, Boucherle, 25 boulevard Victor-Hugo à Limoges. Tel. 05.55.34.43.20

Copyright © 2007 Pressindex & SPQR - **Le Populaire Du Centre**